

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 7 juillet 2016, à **9h00**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences : madame Nathalie Evrard a motivé son absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du nouveau plan et des nouveaux règlements d'urbanisme**
 - règlement révisant le plan d'urbanisme, numéro 2016-059
 - règlement sur les permis et certificats, numéro 2016-060
 - règlement de zonage, numéro 2016-061
 - règlement de lotissement, numéro 2016-062
 - règlement de construction, numéro 2016-063
 - règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme, numéro 2016-064
 - règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, numéro 2016-065
 - règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, numéro 2016-066;
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-07-167

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-07-168

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3- ADOPTION DU NOUVEAU PLAN ET DES NOUVEAUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2016-07-169

Adoption du règlement numéro 2016-059 révisant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,
Le règlement #2016-059 **Plan d'urbanisme 2016**, soit et est adopté;

QUE,
Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Plan d'urbanisme » de la Municipalité de Chénéville;

QUE,
Le préambule de la présente fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Plan d'urbanisme 2016», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici reproduit, y compris les cartes, plans et annexes au document;

QUE,
Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-170

Adoption du règlement numéro 2016-060 Permis et certificats

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le règlement #2016-060 **Règlement sur les permis et certificats**,
soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des
règlements antérieurs «Permis et certificats » de la Municipalité de
Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du
règlement ainsi que le document intitulé «Règlement sur les permis
et certificats», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste,
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des
formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-171

Adoption du règlement numéro 2016-061 Règlement de zonage

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves
Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les
règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au
Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de
consulter la population des changements que ce nouveau
plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière
du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le règlement #2016-061 **Règlement de zonage**, soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des
règlements antérieurs «Règlement de zonage » de la Municipalité de
Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du
règlement ainsi que le document intitulé «Règlement de zonage»,

préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-172

Adoption du règlement numéro 2016-062 Règlement de lotissement

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le règlement #2016-062 **Règlement de lotissement**, soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Règlement de lotissement» de la Municipalité de Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Règlement de lotissement», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-173

Adoption du règlement numéro 2016-063 Règlement de construction

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,
Le règlement #2016-063 **Règlement de construction**, soit et est adopté;

QUE,
Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Règlement de construction » de la Municipalité de Chénéville;

QUE,
Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Règlement de construction», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,
Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-174

Adoption du règlement numéro 2016-064 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,
Le règlement #2016-064 **Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**, soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)» de la Municipalité de Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-175

Adoption du règlement numéro 2016-065 Règlement sur les dérogations mineures

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le règlement #2016-065 **Règlement sur les dérogations mineures**, soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Règlement sur les dérogations mineures» de la Municipalité de Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Règlement sur les dérogations mineures», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-176

Adoption du règlement numéro 2016-066 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, afin de réviser le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2016, au Centre St-Félix-de-Valois afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ce nouveau plan et ces nouveaux règlements apporteront;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le règlement #2016-066 **Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)**, soit et est adopté;

QUE,

Ce règlement révisé et remplace toutes les dispositions des règlements antérieurs «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)» de la Municipalité de Chénéville;

QUE,

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante du règlement ainsi que le document intitulé «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)», préparé par monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste, comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-177

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h05.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière